



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 19 de la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité, en date du 8 juillet 2011, par laquelle le Conseil m'a prié, à l'issue de consultations avec le Gouvernement du Soudan du Sud, de lui présenter des critères pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans un délai de quatre mois et de le tenir ensuite régulièrement informé des progrès accomplis tous les quatre mois. J'y rends compte de la situation générale dans ce pays et y présente également un bilan des activités menées par la MINUSS depuis sa création le 9 juillet 2011.

#### II. Transition, et démarrage et planification de la Mission

2. Ma Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Hilde Frafjord Johnson, est arrivée au Soudan du Sud le 8 juillet 2011 avec une première équipe réduite afin d'assurer le démarrage rapide de la Mission le 9 juillet. Le 31 juillet, plus de 2 000 membres du personnel civil recruté sur les plans international et national, 203 observateurs militaires des Nations Unies, 64 officiers d'état-major et 378 membres de la Police des Nations Unies avaient été officiellement réaffectés de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) à la MINUSS. Bien qu'elle bénéficie des ressources humaines et matérielles de l'ancienne MINUS, la MINUSS a dû s'atteler à la tâche difficile de mettre en route une opération nouvelle avec de nouveaux dirigeants et de répondre aux besoins immédiats pour faire avancer la planification stratégique et opérationnelle.

#### III. Évolution de la situation politique

3. Le 9 juillet, date d'expiration de la période intérimaire conformément à l'Accord de paix global, la République du Soudan du Sud est officiellement devenue un État indépendant. Trente chefs d'État, ministres et dignitaires du monde entier, dont le Président soudanais Omar el-Bechir ont pris part aux célébrations de l'indépendance à Djouba. Le Président de l'Assemblée générale et moi-même avons eu le privilège d'assister à cet événement historique. Durant la cérémonie, le Président Salva Kiir a prêté serment, signé et promulgué la Constitution provisoire, et proclamé l'amnistie publique de tous les groupes de milices. Il a également souligné les grands défis à relever par le Soudan du Sud dans les domaines de la



lutte contre la corruption, de la gouvernance et de l'ouverture politique, notant que cette période de transition serait un test critique de l'aptitude du gouvernement à relever ces défis. Lors de la cérémonie, le Président el-Bechir a réaffirmé que son gouvernement reconnaissait la République du Soudan du Sud et s'est engagé à collaborer étroitement avec le Président Kiir pour résoudre les problèmes en suspens et forger un partenariat solide.

#### **Formation du Gouvernement du Soudan du Sud**

4. Depuis le 9 juillet, les dirigeants politiques du Soudan du Sud se sont attachés à former un nouveau gouvernement et à mettre en place de nouvelles institutions gouvernementales. Le 10 juillet, le Président Kiir a publié un décret par lequel il a reconduit dans leurs fonctions presque tous les membres du Cabinet, qu'il a nommés ministres par intérim. Riek Machar, ancien Vice-Président de la région du Sud-Soudan, a prêté serment comme Vice-Président du Soudan du Sud le 11 juillet. Aucune grande décision politique n'a été prise et aucune consultation avec les partenaires internationaux, notamment la MINUSS, n'a pu intervenir avant la prise de fonctions du nouveau Gouvernement le 1<sup>er</sup> septembre.

5. Le 26 août 2011, le Président Kiir a publié des décrets désignant les membres de son gouvernement, soit 29 ministres et 27 vice-ministres. Avant cela, il avait nommé par décret un nouveau Président de la Cour suprême et un nouveau Gouverneur de la Banque centrale. À quelques exceptions près, les principaux membres du Gouvernement précédent ont été reconduits dans leurs fonctions au sein du nouveau Cabinet, mais avec plusieurs changements de portefeuille. Bien que la majorité des membres du Cabinet appartiennent au Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), cinq autres partis politiques sont également représentés, ce qui témoigne d'une meilleure représentation régionale et d'une plus grande participation des femmes.

#### **Faits nouveaux sur le plan législatif**

6. Le 1<sup>er</sup> août, le Président Kiir a publié des décrets portant constitution de l'Assemblée nationale législative (332 membres) et création d'une nouvelle entité, le Conseil des États (50 membres). L'Assemblée se compose d'anciens membres de l'Assemblée législative du Sud-Soudan de 96 anciens membres de l'Assemblée nationale élus dans les circonscriptions méridionales et de 66 nouveaux membres nommés par le Président, conformément à la Constitution provisoire. Au total, 20 des 66 nouveaux sièges de l'Assemblée et 5 sièges du Conseil des États ont été attribués à l'opposition. Les nouveaux sièges de l'Assemblée sont également répartis entre les cinq partis d'opposition, qui ont reçu chacun quatre sièges. Les partis d'opposition détiennent environ 10 % des sièges à l'Assemblée. Plusieurs partis d'opposition ont contesté ces nominations, rappelant qu'on leur avait promis 20 % du nombre total de sièges à l'Assemblée nationale législative lors d'une réunion du Forum des dirigeants de partis politiques tenue en avril 2011.

7. Dans son discours à la séance inaugurale commune de l'Assemblée nationale législative et du Conseil des États, le 8 août, le Président Kiir a rappelé les cinq priorités du Gouvernement énoncées dans le plan national de développement : éducation, soins de santé, développement des infrastructures, état de droit et transformation de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS). Il a annoncé les objectifs spécifiques à réaliser dans chacun de ces domaines dans les 100 jours

suivant la formation du nouveau Cabinet et s'est engagé à promulguer durant cette période des lois encourageant la transparence et la responsabilité.

8. Le Ministre de la justice a élaboré un projet de loi sur les partis politiques et un projet de loi sur les élections nationales. La loi sur la nationalité, qui détermine qui peut prétendre à la nationalité sud-soudanaise, a été adoptée. Pour chacune de ces grandes étapes durant la transition politique, la MINUSS a offert ses bons offices et encouragé le Gouvernement à engager un processus de consultation ouvert à toutes les parties prenantes. Chaque projet de loi a été présenté aux partis politiques afin qu'ils puissent en débattre avant sa soumission au Cabinet pour décision. Une commission électorale nationale indépendante doit être créée dans le mois qui suivra l'adoption de la loi électorale. Conformément à la Constitution provisoire, le Président doit établir d'ici au 9 janvier 2012 une commission nationale de révision constitutionnelle qui disposera d'un an pour mener à bien le processus de révision avant la convocation d'une conférence constitutionnelle nationale.

### **Faits nouveaux sur le plan économique**

9. Les deux pays ont émis une nouvelle monnaie au lendemain de l'indépendance du Soudan du Sud. Le Gouvernement du Soudan du Sud a lancé sa nouvelle monnaie, la livre sud-soudanaise (SSP), le 18 juillet et retiré la livre soudanaise (SDG) de la circulation le 1<sup>er</sup> septembre. Les Parties à l'Accord de paix global ont prévu une période transitoire de six mois pouvant être étendue à neuf mois.

10. Entre le 18 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre, la Banque du Soudan du Sud a converti en livres sud-soudanaises, au taux de 1 livre sud-soudanaise = 1 livre soudanaise, approximativement 1 milliard 771 millions de livres soudanaises sur un montant total en circulation estimé à 2,1 milliards. Le Gouvernement soudanais a également émis de nouveaux billets de banque au début du mois d'août et interdit à la fin du mois l'importation ou l'utilisation d'anciennes coupures libellées en livres soudanaises. La Banque du Soudan du Sud a annoncé son intention de rattacher la livre sud-soudanaise au dollar des États-Unis d'ici au mois de décembre. Les régions du Soudan du Sud situées tout au nord du pays ont souffert des pénuries de produits de base qui ont eu des effets inflationnistes. Selon le Bureau central de statistique sud-soudanais, le taux d'inflation atteint 61,5 % au Soudan du Sud.

### **Lutte contre la corruption**

11. Le Président Kiir a souligné à plusieurs reprises que la lutte contre la corruption était une priorité nationale, notamment dans son allocution prononcée le jour de la proclamation de l'indépendance, dans son discours liminaire à la séance inaugurale commune de l'Assemblée nationale législative et du Conseil des États, le 8 août, et dans la déclaration qu'il a faite le 19 septembre à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Son programme législatif de lutte contre la corruption s'articule autour de cinq projets de lois concernant la gestion des finances publiques, la responsabilité financière, les marchés publics, l'audit interne et la gestion des recettes tirées des hydrocarbures. Il a également lancé des initiatives connexes : ouverture d'enquêtes et engagement de poursuites dans des affaires de corruption et publication des résultats des enquêtes; obligation pour les fonctionnaires de faire une déclaration sur leurs biens et revenus; examen des ventes de terrains pendant la période de transition; et facilitation de la restitution anonyme des fonds détournés illégalement. À cet égard, il a accueilli avec plaisir l'offre faite

par la Suisse, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et l'Australie d'aider à recouvrer les fonds détournés.

### **Choix de la capitale nationale**

12. La question du choix de la capitale nationale et de son éventuelle expansion fait depuis longtemps l'objet d'un débat animé, compte tenu des questions non résolues concernant les droits fonciers des communautés autochtones de Djouba et le droit du Gouvernement fédéral d'utiliser les terres avoisinantes. Un sous-comité a été formé en février 2011 afin de proposer au Cabinet plusieurs options viables pour le choix de la capitale. En septembre 2011, le Conseil national des ministres a pris sa première grande décision politique en transférant la capitale nationale administrative de Djouba, chef-lieu de l'État de l'Équatoria central, à Ramciel, située à près de 200 kilomètres au nord, dans l'État des Lacs.

13. Le choix de Ramciel, qui se trouve au centre géographique du Soudan du Sud, peut être considéré comme neutre et unificateur dans la mesure où il ne favorise aucune des trois grandes régions du pays. Présentement, Ramciel est une ville peu développée et en grande partie inaccessible, faute de routes revêtues et d'infrastructures. Le Conseil national des ministres a formé un comité dirigé par le Ministre du logement et de l'aménagement du territoire et chargé de définir les modalités du transfert et d'assurer la mise en place des infrastructures nécessaires dans les cinq années à venir. Le Ministère dispose de 45 jours pour élaborer une feuille de route concernant le projet de transfert qui sera présentée au Bureau du Président, accompagnée de renseignements supplémentaires sur d'autres options possibles.

### **Relations bilatérales entre le Soudan du Sud et le Soudan**

14. L'absence persistante de progrès sur les questions en suspens relatives à l'Accord de paix global et dans les négociations depuis la proclamation de l'indépendance, en ce qui concerne notamment les arrangements financiers, Abyei et la démarcation de la frontière, a contribué à l'absence de progrès dans les relations Nord-Sud et au climat de grande incertitude qui règne au Soudan du Sud depuis le 9 juillet. Les tensions entre le Nord et le Sud ont été exacerbées par l'intensification du conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, le Gouvernement soudanais affirmant que le MPLS/APLS-Nord recevait un appui du Soudan du Sud. Le Gouvernement du Soudan du Sud a rejeté ces allégations. Les retards dans la mise en œuvre de l'Accord sur Abyei conclu le 20 juin ont également exacerbé les tensions entre les deux pays.

15. À l'issue d'une réunion qu'ils ont tenue le 8 octobre à Khartoum, les Présidents el-Bechir et Kiir ont fait des déclarations publiques positives et réaffirmé leur volonté de s'employer ensemble à régler ces questions.

### **Relations extérieures et diplomatiques du Gouvernement**

16. Le Gouvernement du Soudan du Sud a adhéré ou présenté une demande d'adhésion à plusieurs organisations internationales. Le 14 juillet 2011, il est devenu le cent quatre-vingt-treizième État Membre de l'Organisation des Nations Unies; le 15 août 2011, il a été officiellement admis au sein de l'Union africaine, devenant son cinquante-quatrième membre. Le Soudan du Sud a également présenté une demande d'adhésion à l'Initiative pour le bassin du Nil et a fait part de son intention

de devenir membre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Il a aussi annoncé qu'il avait demandé le statut d'observateur en vue d'adhérer à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA).

17. Le Gouvernement du Soudan du Sud s'emploie à renforcer ses relations commerciales internationales et ses relations extérieures dans le cadre d'un engagement diplomatique à Djouba et à l'étranger. À Djouba, un certain nombre d'ambassadeurs résidents ont présenté leurs lettres de créance au Président Kiir, et 14 pays ont ouvert une ambassade au Soudan du Sud. Par ailleurs, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale a indiqué qu'il établirait des missions supplémentaires dans un certain nombre de pays.

#### **IV. Faits nouveaux sur le plan de la sécurité**

18. Pendant la période à l'examen, le Gouvernement sud-soudanais a pris des mesures importantes pour neutraliser les menaces internes à la sécurité en assurant l'intégration des groupes de milices rebelles dans l'Armée populaire de libération du Soudan, parallèlement aux efforts de réconciliation politique, mais les milices non intégrées et les affrontements intercommunautaires demeurent d'importantes sources d'insécurité, faisant de nombreuses victimes dans la population civile, en particulier dans l'État de Jonglei. Bien que les affrontements dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu et l'absence de progrès à Abyei n'aient pas entraîné de violences au Soudan du Sud, on craint que le conflit ne se propage de ce côté de la frontière sans crier gare.

##### **Milices**

19. Entre juillet et août 2011, les initiatives bilatérales entre le Gouvernement et trois chefs de milices rebelles ont abouti à la mise en place de mécanismes d'intégration des milices dans l'APLS. À ce jour, environ un millier de miliciens précédemment alliés à Peter Gadet, 450 hommes commandés par Gatluak Gai (qui a été tué) et 207 miliciens alliés à David Yau Yau ont été réinstallés dans les casernes de l'APLS. En outre, un nombre inconnu d'éléments commandés par Gabriel Tanginya ont été réinstallés dans la région de Mapel en vue de leur intégration dans l'APLS. Le Gouvernement a bien avancé dans l'intégration des milices; seules les forces commandées par Athor, Olonyi et Ogat demeurent en dehors du processus d'intégration. La MINUSS a fourni un appui au Gouvernement pour l'intégration de ces milices, notamment pour le filtrage, l'enregistrement et le transport.

20. Au début du mois de juillet, le chef de milice David Yau Yau opérant dans l'État de Jonglei a accepté l'offre d'amnistie présentée par le Gouvernement du Soudan du Sud et a commencé à intégrer ses forces, qui étaient stationnées en dehors de la ville de Pibor dans une zone accessible uniquement par hélicoptère. Au total, 207 hommes ont rejoint les rangs de l'APLS. Dans une opération qui s'est achevée le 5 septembre, la MINUSS a fourni un soutien logistique pour transporter les forces de Pibor à la base de l'APLS à Owiny Ki-Bul (État de l'Équatoria oriental). L'APLS a indiqué que l'intégration de ce groupe était complète, mais certains éléments des forces de Yau Yau dans l'État de Jonglei pourraient s'être tournés vers le banditisme.

21. Le 18 juillet 2011, le chef de milice Gatluak Gai a signé un accord de cessez-le-feu et accepté le plan d'intégration dans l'APLS. Bien qu'il ait été tué dans une

fusillade cinq jours plus tard, ses forces ont continué dans l'ensemble à respecter l'accord. Selon l'APLS, environ 450 de ses combattants stationnés dans le comté de Koch (État d'Unité) ont été réinstallés en dehors des locaux de l'APLS à Mapel (État du Bahr el-Ghazal occidental). On ignore combien d'hommes demeurent en dehors de ce processus.

22. Au début du mois d'août 2011, Peter Gadet a signé un accord de cessez-le-feu et accepté d'intégrer ses forces dans l'APLS. Bien que certains de ses hauts commandants aient refusé de participer au processus d'intégration, la majorité de ses soldats, soit un millier d'hommes environ, dont certains étaient basés dans l'État d'Unité et d'autres avaient été redéployés depuis le Kordofan méridional, dans un premier temps dans l'État d'Unité puis dans les locaux de l'APLS à Mapel ont accepté. Selon les premiers éléments d'information visuelle recueillis dans l'État d'Unité, il y avait un grand nombre d'enfants de moins de 18 ans associés aux forces de Gadet. Fin octobre, la Commission du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la MINUSS ont été en mesure de démobiliser 44 enfants en vue de leur réunification avec leurs familles. Il n'a pas encore été possible de mener à terme cette opération mais cela devrait se faire sous peu.

23. Le chef de milice George Athor demeure actif et sa présence continue d'avoir une influence fortement déstabilisante dans l'État de Jonglei. Selon des informations récentes, plusieurs centaines de ses hommes pourraient être stationnés dans l'ouest de l'État. Le 27 septembre, ses forces auraient pillé des réserves de vivres dans un entrepôt du Programme alimentaire mondial à Jiech (État de Jonglei).

24. Deux chefs de milices Shilluk, Johnson Olonyi et Ayok Ogat, continuent d'opérer le long de la frontière orientale de l'État du Haut-Nil. Des affrontements qui se sont déroulés du 18 au 20 août dans le comté de Manyo auraient fait 35 morts dans les rangs de l'APLS et 63 dans les forces d'Olonyi. Depuis lors, l'APLS a renforcé ses positions et la situation est relativement calme dans le secteur.

### **Conflits intercommunautaires**

25. Pendant la période à l'examen, les violents affrontements intercommunautaires se sont poursuivis dans l'État de Jonglei et ont eu de graves conséquences pour la population civile. Le 18 août 2011, des combattants Murle ont pris d'assaut plusieurs localités Lou Nuer dans cet État, parmi lesquelles Pieri, Yuai, Motot et Pulchoul, en riposte à des attaques d'envergure lancées par des Lou Nuer contre des villes Murle en avril et juin 2011 qui ont fait des centaines de victimes. La MINUSS n'a pas été en mesure de confirmer le nombre exact de victimes, mais selon des informations locales, le bilan serait de 600 morts et 700 blessés. Ces attaques sont d'une ampleur sans commune mesure avec les violences généralement associées aux vols de bétail traditionnels, et les rumeurs de mobilisation des communautés Lou Nuer laissent craindre d'autres attaques.

26. Suite à ces attaques, le Président Kiir a demandé à l'APLS de procéder à des déploiements préventifs dans l'État de Jonglei, initiative encouragée par la MINUSS. La Mission a effectué des patrouilles aériennes quotidiennes et déployé dans la région une présence militaire dissuasive équivalant à une compagnie. La Mission a également intensifié les opérations de reconnaissance aérienne et envoyé des missions d'évaluation intégrée après les attaques. Le Conseil des Églises du Soudan du Sud, agissant avec l'appui direct de la MINUSS et des autorités politiques

locales et nationales, a pris l'initiative de communiquer directement avec les communautés dans le cadre d'une série de visites destinées à calmer la situation et à organiser une conférence de réconciliation à une date ultérieure. Un processus global de réconciliation a été engagé entre les deux communautés, dans le cadre duquel des mesures sont mises en place avec le soutien de l'UNICEF et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour permettre la libération des enfants enlevés de part et d'autre. La MINUSS a également réagi aux actes de violence en facilitant les efforts de réconciliation et en élargissant sa présence et ses opérations dans l'État de Jonglei.

27. Le 10 septembre, des rafles de bétail appartenant à la communauté Nuer récemment désarmée dans le comté de Mayendit (État d'Unité) auraient fait 46 morts, 13 blessés et 45 disparus. Selon des témoins, contrairement aux attaques traditionnelles, les assaillants ont cherché à faire le plus de victimes possible en s'en prenant notamment aux femmes et aux enfants. La communauté locale Nuer a indiqué que les assaillants étaient des jeunes Dinka de l'État de Warrap, accusation réfutée par les chefs de la tribu.

### **Désarmement des civils**

28. Le Gouvernement du Soudan du Sud a lancé des opérations de désarmement des civils dans les États des Lacs, d'Unité et de Warrap au début du mois d'août et prévoit d'étendre ces opérations à l'État de Jonglei à la mi-octobre. Cette initiative, qui est dirigée par le Gouverneur de chaque État, repose sur le désarmement volontaire des communautés, suivi s'il le faut d'un désarmement forcé par l'APLS. Il a été signalé qu'au 7 octobre, 3 200 armes avaient été remises volontairement dans l'État des Lacs. Dans l'État de Warrap, 2 500 armes ont été remises. La phase volontaire de la campagne s'est déroulée sans incident.

29. La campagne actuelle semble se dérouler avec moins d'accrocs que les précédentes, ce qui tient en grande partie à l'engagement plus important des chefs traditionnels et des communautés. Les campagnes précédentes, certes moins violentes que le désarmement forcé, ne comportaient aucune mesure visant à protéger les communautés désarmées et à éviter la remise en circulation des armes. La MINUSS surveille l'opération de désarmement et a multiplié ses patrouilles militaires à Rumich et à Yirol (État des Lacs), ainsi qu'à Akop (État de Warrap), où une seule communauté proche d'une frontière intercommunautaire a été désarmée. La Mission a également aidé le Bureau du Soudan du Sud pour la sécurité des populations locales et le contrôle des armes légères à mettre en place les systèmes et installations nécessaires à l'enregistrement des armes et à leur entreposage en lieu sûr.

### **L'Armée de résistance du Seigneur**

30. Quatre attaques de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont été signalées dans le comté de Raja (État du Bahr el-Ghazal occidental), mais les faits n'ont pu être confirmés. Selon certaines informations non vérifiées, la LRA avancerait en direction du Darfour. Trois attaques ont été signalées en septembre, également dans le comté de Raja : la mise à sac d'un poste de police à Deim Jallabi et deux accrochages distincts avec les Forces de défense populaires de l'Ouganda. Bien que la présence de la LRA ne soit pas significative sur le plan militaire, les raids contre la population civile ont des répercussions graves sur les conditions de vie des communautés touchées. C'est pourquoi le plan d'opérations militaires de la

MINUSS prévoit de doubler les effectifs qui doivent être déployés dans les zones touchées par la LRA par rapport à ceux précédemment déployés par la MINUS.

#### **Déploiement militaire de la Mission**

31. Au 22 septembre 2011, la composante militaire de la MINUSS avait déployé 5 329 membres de son personnel sur les 7 000 autorisés. Le processus de constitution des forces se poursuit et, pour l'heure, des contacts ont été pris avec 27 pays en vue de les encourager à fournir des contingents à la Mission. Les forces existantes ont été essentiellement déployées dans des opérations visant à faire face à la crise dans l'État de Jonglei, mais les activités comprennent également le déploiement d'effectifs à Pibor pour appuyer l'intégration des forces de Yau Yau, la surveillance des forces de Gadet pendant leur redéploiement à Mapel et des opérations de dissuasion dans les États de l'Équatoria occidentale et du Haut-Nil.

32. Compte tenu des problèmes de sécurité depuis la création de la MINUSS, il a fallu établir et maintenir pendant une période prolongée une cadence des opérations militaires beaucoup plus élevée que celle prévue pour la MINUS, ce qui a mis à rude épreuve les capacités de la force. L'arrivée de la saison sèche et le début de la transhumance vont encore accroître les besoins opérationnels, la sécheresse favorisant la mobilité des groupes de milices, des pillleurs de bétail et autres facteurs d'insécurité.

#### **Liberté de circulation de la Mission**

33. Le 8 août 2011, comme le Conseil de sécurité l'avait demandé dans sa résolution 1996 (2011), la Mission et le Gouvernement du Soudan du Sud ont signé un accord sur le statut des forces garantissant la liberté de circulation de la Mission dans tout le territoire du Soudan du Sud. Aux termes de l'accord, la MINUSS a le droit de circuler librement dans tout le Soudan du Sud sans avoir besoin d'obtenir l'autorisation de l'APLS ou des agents gouvernementaux. Par courtoisie, la MINUSS communique son programme mensuel de patrouilles militaires à l'APLS et l'informe de ses opérations. Depuis le 9 juillet, la circulation du personnel et des biens de la Mission a été entravée six fois, dont quatre fois par des membres de l'APLS. La Mission continuera de coopérer avec tous les acteurs pour veiller à ce que les entraves à la liberté de circulation soient levées immédiatement de manière qu'elle puisse s'acquitter de son mandat.

#### **Police de la Mission**

34. La MINUSS a déployé 375 des 900 conseillers sur les questions de police autorisés. La Police des Nations Unies est actuellement présente dans toutes les capitales d'État et dans 22 comtés. Ses opérations sont axées sur le renforcement des capacités des services de police sud-soudanais grâce à la formation, au partage des locaux au niveau des États et sur le plan local et à la fourniture de conseils pratiques. Avec le concours de la police, un mémorandum d'accord entre le Gouvernement et la Mission a été élaboré qui définit clairement les domaines de coopération et les obligations mutuelles, ce qui facilitera le déploiement des conseillers et le renforcement des activités de formation.

35. La base de données de la police, qui a été mise en place conjointement par la Police des Nations Unies, le PNUD et les services de police sud-soudanais, compte à présent plus de 36 000 fiches de renseignement personnels sur les agents de police



et le personnel pénitentiaire de tous les États. Elle doit permettre à la police d'enregistrer, de contrôler et de gérer ses ressources humaines.

### **Désarmement, démobilisation et réintégration et réforme du secteur de la sécurité**

36. L'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration de la MINUS, conformément à l'Accord de paix global, par la Commission de désarmement, de démobilisation et de réintégration sud-soudanaise, en coopération avec le PNUD et les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, s'achèvera le 31 décembre 2011. Au total, 12 525 combattants sud-soudanais auront été démobilisés et réintégrés.

37. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration sont un volet essentiel du mandat de la MINUSS, compte tenu en particulier de la transformation de l'APLS, de la police et des institutions de sécurité et de la nécessité connexe de faire des progrès dans les domaines de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme. La politique suivie par le Soudan du Sud en la matière a été élaborée par la Commission de désarmement, de démobilisation et de réintégration sud-soudanaise, en étroite coopération avec la MINUSS et le PNUD. Conformément aux plans de restructuration des forces de sécurité sud-soudanaises, il est prévu de procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de 80 000 éléments de l'APLS et de 70 000 membres de la police, du Service de protection de la faune et de la flore sauvages, du Service pénitentiaire et de la brigade de pompiers.

38. Depuis la proclamation de l'indépendance, le Gouvernement a publiquement pris l'engagement ferme de mettre en œuvre son programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le processus de démobilisation des ex-combattants doit en principe durer un an, et il comporte une phase de réinsertion de trois mois durant laquelle ces derniers seront transférés dans des installations provisoires gérées avec l'aide de la MINUSS pour y suivre des séances d'orientation avant de retourner dans leur État de résidence. Leur réintégration sera ensuite facilitée par les ministères d'exécution concernés, avec le soutien des organismes des Nations Unies.

39. La stratégie nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Soudan du Sud pour 2012-2017, qui est en cours d'élaboration, prévoit le lancement des opérations en avril 2012, à commencer par 4 500 combattants des forces armées sud-soudanaises et d'autres forces organisées, qui seront transférés dans trois centres provisoires. En août 2011, la MINUSS, le PNUD et la Commission de désarmement, de démobilisation et de réintégration sud-soudanaise s'apprêtaient à transférer leur personnel compétent dans des locaux communs à Djouba et dans les différents États afin de mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration de manière concertée.

40. Le Ministre de la sécurité nationale a officiellement demandé l'aide de la MINUSS pour élaborer une stratégie de la sécurité nationale, effectuer un examen complet du secteur de la sécurité, organiser le Ministère de la sécurité nationale et gérer le Conseil national de sécurité et son secrétariat exécutif. La MINUSS s'efforce de déployer le personnel ayant les compétences nécessaires afin de répondre rapidement à cette demande. Le 22 septembre, la Mission a remis 45 800 exemplaires des règles d'engagement au chef de la justice militaire de l'APLS pour qu'il les fasse distribuer aux commandants et aux membres du mouvement.

### **Lutte antimines**

41. Durant la période considérée, la Section de la lutte antimines de la MINUSS a déminé 293 411 mètres carrés de terrain dans 12 localités; détruit 10 mines antipersonnel, 12 mines antichar, 590 munitions d'armes légères et 2 465 engins non explosés; et ouvert 121 kilomètres de route. En juillet 2011, ayant appris que les milices rebelles avaient recommencé à poser des mines dans les États d'Unité, du Haut-Nil et de Jonglei; le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies au Soudan du Sud a dépêché dans l'État d'Unité une équipe de levé et de déminage, qui s'emploie actuellement à déminer l'axe reliant Bentiu, Leer et Adok. Des moyens supplémentaires seront déployés dans ces zones au cours des prochains mois.

42. Le Centre de coordination a également sensibilisé au danger des mines 6 304 personnes, notamment des déplacés, des réfugiés et des habitants des zones infestées de mines terrestres et d'engins explosifs, et dispensé une formation sur la protection contre les mines terrestres à 28 agents de la MINUSS recrutés sur le plan international.

43. Les partenaires nationaux dans la lutte antimines, notamment l'Autorité de déminage du Soudan du Sud et le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales, ont pu continuer de renforcer leurs capacités grâce à des formations sur le lieu de travail. Le Gouvernement a par ailleurs déclaré son intention d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et, partant, de respecter les obligations découlant de la Convention, même s'il prévoit de négocier un nouveau délai à cette fin.

## **V. Protection des civils**

44. Durant la période considérée, de graves menaces ont pesé sur la population civile dans certaines parties du Soudan du Sud, en particulier dans l'État de Jonglei. Le processus d'intégration des milices qui se poursuit et les tensions générées par les campagnes de désarmement des civils continuent de mettre les populations civiles en danger. Comme décrit plus haut dans le présent rapport, les conflits intercommunautaires dans le Jonglei ont constitué une menace importante pour les civils, y compris les femmes et les enfants. Les conflits armés qui ont éclaté dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu en juin et juillet respectivement ont provoqué des flux de réfugiés. L'Armée de résistance du Seigneur a continué de poser des problèmes, deux incidents ayant été signalés en septembre 2011 dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, le long de la frontière avec la République centrafricaine.

45. Face à ces problèmes, et compte tenu du rôle primordial que doit jouer le Gouvernement dans la protection des civils, la MINUSS a mis en place diverses mesures de protection qui prévoient des activités de surveillance et des évaluations civiles des menaces, des patrouilles aériennes et des patrouilles d'observation à grande distance, des initiatives de médiation et de paix et un soutien à la mise en place des institutions d'État chargées de l'application des lois dans les zones touchées. Pour faire face à l'aggravation des tensions dans le Jonglei, la Mission a entrepris des activités de prévention et tenu des consultations avec les autorités gouvernementales et locales en vue de calmer les passions. L'équipe de pays des Nations Unies a appuyé ces processus de réconciliation et a fourni une aide humanitaire.

46. La Mission a pris d'importantes mesures pour incorporer la protection des civils dans ses activités stratégiques et opérationnelles. Un groupe de la coordination des opérations présidé par le Centre d'opérations conjoint se réunit tous les jours pour coordonner les activités de protection des civils. Les opérations menées par la MINUSS à cet égard dans l'État de Jonglei illustrent cette approche coordonnée. Un groupe de travail intégré sur la protection des civils se réunit aussi régulièrement pour examiner l'évolution de la situation et élaborer une stratégie de protection des civils que j'entends exposer dans mon prochain rapport au Conseil.

47. Le groupe chargé des activités de protection au Soudan du Sud a poursuivi ses opérations pendant la période de transition de la Mission et élargi sa présence dans les 10 États, l'objectif étant de prévenir et de minimiser l'incidence des violences liées au conflit sur la population civile. Plus de 40 évaluations rapides des besoins de protection de la population civile et interventions concertées ont été entreprises dans les zones de tension dans le Soudan du Sud. Le Groupe a notamment mené des activités de sensibilisation, assuré l'évacuation des populations prises dans le conflit du Kordofan méridional et d'Abeyi vers le Soudan du Sud et la réunification des familles séparées, mis en place des mécanismes d'orientation pour les victimes de violences sexuelles, fourni une aide aux plus vulnérables parmi les déplacés et détaché des conseillers psychosociaux.

#### **Protection de l'enfance**

48. Au cours de la période considérée, des succès considérables ont été remportés auprès des milices rebelles, notamment l'enregistrement et la libération de 49 enfants enrôlés dans la milice de David Yau Yau. Des efforts sont en cours pour enregistrer les enfants liés aux forces associées à Peter Gadet et à Gatluak Gai, à présent décédé. La MINUSS a également coopéré avec l'APLS à la mise en œuvre du plan d'action ONU-APLS visant à démobiliser tous les enfants enrôlés dans des forces armées, qui a donné de bons résultats. Une équipe spéciale de surveillance et d'information sur les graves violations des droits de l'enfant au Soudan du Sud est en train d'être constituée, comme le prévoient les résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité. La MINUSS a également mis en place, à l'intention des juges-avocats de l'APLS, un programme de formation sur la protection de l'enfance qu'ont déjà suivi 34 personnes.

#### **Violence sexuelle**

49. Il ressort de l'analyse des données recueillies sur l'activité de la MINUS durant l'année précédente que des actes de violence sexuelle isolés ont été commis durant le conflit armé au Sud-Soudan, et que cela risque de se reproduire si les affrontements s'intensifient. Les auteurs de ces actes sont notamment des membres de l'APLS et des milices rebelles (en particulier des membres du groupe de Peter Gadet), bien que très peu de cas aient été confirmés. L'équipe de pays des Nations Unies et le sous-groupe de la violence sexuelle du groupe chargé des activités de protection au Soudan du Sud ont mis en place des mécanismes d'orientation et d'aide pour les victimes de violences sexuelles (que ce soit dans le cadre du conflit ou non), ainsi que des programmes de sensibilisation à l'intention de l'APLS.

## **VI. Situation humanitaire, relèvement, développement et retour de la population**

### **Évolution de la situation humanitaire**

50. En raison des conditions de sécurité et de l'insécurité alimentaire, la situation humanitaire s'est également détériorée durant la période qui a suivi l'indépendance. D'après les autorités locales et les équipes d'évaluation, entre le 9 juillet et le 30 septembre 2011, plus de 37 600 personnes ont été déplacées à cause du climat d'insécurité, portant le nombre total d'habitants chassés de leurs foyers durant l'année à plus de 325 000. Par ailleurs, des milliers de personnes ont été touchées par les crues brutales survenues dans la zone d'Agok, entre l'État d'Unité et la région d'Abyei, au cours de la première semaine de septembre.

51. Dans les États de Jonglei, de Warrap, du Haut-Nil, d'Unité et du Bahr el-Ghazal occidental, par les effets combinés du conflit, de précipitations irrégulières et des prix élevés de l'alimentation et du carburant dus à la fermeture de la frontière entre le Nord et le Sud, l'insécurité alimentaire a débouché sur une crise. Les prévisions pour 2012, dégagées à l'issue d'une évaluation rapide des récoltes effectuée en août, montrent que le déficit en céréales pourrait atteindre 400 000 tonnes, soit le double de l'estimation établie en 2011. Les organismes partenaires œuvrant dans les domaines de la santé et de la nutrition font état de taux de malnutrition en hausse, liés à l'insécurité alimentaire. Les résultats d'études menées dans 17 comtés préalablement à la période des moissons ont fait apparaître des taux très élevés de malnutrition sévère et généralisée, dans 11 comtés de 5 États.

52. Les partenaires humanitaires ont continué de redoubler d'efforts pour faire face à cette situation. En septembre 2011, on comptait plus de 70 opérations humanitaires en cours, dont une vaste opération de secours dans l'État de Warrap pour venir en aide aux déplacés d'Abyei à la suite du conflit de mai 2011, ainsi que des opérations consécutives aux récentes attaques dans l'État de Jonglei et des actions visant à gérer le flux continu de réfugiés en provenance des États du Kordofan méridional et du Nil Bleu vers les États d'Unité et du Haut-Nil. Des organisations de secours ont en outre fourni une aide d'urgence à court terme aux rapatriés en transit et des prestations d'aide à la réinsertion à leur arrivée à destination, conformément aux principes énoncés dans les procédures de retour et de réintégration publiées par le Gouvernement en décembre 2010.

53. Il s'agit en priorité d'améliorer l'accès de la population à l'aide humanitaire. Depuis le 9 juillet 2011, les organisations humanitaires présentes au Soudan du Sud ont répertorié 27 incidents au cours desquels l'APLS ou d'autres acteurs étatiques ont perturbé les opérations de secours, pillé du matériel, harcelé le personnel ou empêché d'une façon ou d'une autre les travailleurs humanitaires de se rendre auprès des populations. Le Gouvernement a fermement condamné ces incidents et s'est déclaré résolu à collaborer avec ses partenaires pour enrayer ce phénomène.

### **Relèvement et développement**

54. Après l'accès du pays à l'indépendance, le Gouvernement a lancé le Plan de développement du Soudan du Sud, élaboré avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. Ce plan couvre la période allant du 9 juillet 2011 à 2013 et sert à titre provisoire de document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il définit les objectifs essentiels du nouveau pays en

matière de développement dans quatre domaines prioritaires : a) la gouvernance; b) le développement économique; c) le développement social et humain; et d) la prévention des conflits et la sécurité. Il aidera à déterminer le montant des crédits et orientera les décisions des partenaires de développement en matière de financement. Il comporte également une stratégie de développement des capacités à moyen terme, élaborée avec l'appui technique du PNUD, qui vise à assurer que le Gouvernement remédiera efficacement à l'insuffisance des capacités du pays.

55. Un certain nombre d'initiatives de renforcement des capacités ont déjà été lancées dans le cadre de la stratégie de développement susmentionnée. Au titre de l'Initiative régionale de développement des capacités lancée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, 45 fonctionnaires kényans ont été déployés dans les structures nationales et étatiques et 155 autres doivent l'être après la signature du mémorandum d'accord entre le Soudan du Sud, le Kenya, l'Ouganda et l'Éthiopie, le 3 octobre 2011. Des discussions sont en cours pour donner plus d'envergure à cette initiative par l'intermédiaire de l'Union africaine. Ces initiatives viennent s'ajouter au déploiement de plus de 100 Volontaires des Nations Unies, déjà effectué dans les institutions de l'État, notamment dans les bureaux des 10 gouverneurs, en vue d'aider à l'établissement d'organes étatiques opérationnels.

56. Les programmes de stabilisation totalisant 85 millions de dollars, financés par le Fonds pour le relèvement du Sud-Soudan dans le cadre d'un partenariat entre les gouvernements nationaux et les organismes des Nations Unies, sont actuellement mis en œuvre dans quatre des États du Soudan du Sud particulièrement exposés à des problèmes d'insécurité et des risques de conflit. Ils sont fondés sur des priorités définies par le Comité de sécurité de l'État et visent à étendre l'autorité de l'État aux régions à haut risque grâce à la construction de voies d'accès sécurisées, à la mise en place d'infrastructures policières et judiciaires, et au forage de points d'eau et de puits artésiens là où l'eau est source de conflit. La création de 54 postes et commissariats de police est en train d'être achevée grâce au Fonds pour le relèvement du Sud-Soudan et d'autres programmes parrainés par les Nations Unies, ce qui renforcera la capacité de maintien de l'ordre dans les 10 États.

### **Retour et réintégration de la population**

57. Plus de 342 000 Soudanais du Sud sont rentrés du Soudan depuis octobre 2010, la plus grande concentration de rapatriés se trouvant dans les États frontaliers d'Unité, du Bahr el-Ghazal septentrional et du Haut-Nil. Depuis juillet 2011, le rythme de ces retours s'est accéléré avec 500 nouveaux arrivants par jour au Soudan du Sud.

58. L'État du Haut-Nil reste le seul corridor de transit entièrement ouvert aux arrivants, ce qui conduit à une surpopulation des centres de transit dans la ville de Renk. Les partenaires humanitaires ont fourni une aide d'urgence à court terme aux groupes en transit ou immobilisés à Renk et dans d'autres zones, ainsi qu'un ensemble de prestations visant à faciliter leur réinsertion une fois arrivés à destination. L'ONU a aussi continué d'aider le Gouvernement du Soudan du Sud à assurer le transport de 4 329 rapatriés des camps de transit jusqu'à leur destination finale, notamment en plaçant des postes de secours le long des itinéraires de retour, et en fournissant de l'eau, des appareils et des blocs sanitaires, des plats chauds et une protection. Par ailleurs, l'OIM a apporté son concours à la Commission pour le secours et la reconstruction du Soudan du Sud afin de mettre en place un réseau de

suivi destiné à fournir des données sur les rapatriés et à faciliter leur réinsertion. Ainsi, entre le 9 juillet et le 4 octobre, 36 148 Soudanais du Sud ont fait l'objet d'un suivi jusqu'à leur destination finale au Soudan du Sud. À l'échelon national, une équipe spéciale chargée des retours, placée sous l'égide du Gouvernement, coordonne le travail des ministères de tutelle à Djouba, et des comités de retour dispensent leurs services dans les 10 États du Soudan du Sud, sous la supervision de la Commission pour le secours et la reconstruction du Soudan du Sud. Néanmoins, des difficultés persistent, il n'y a pas assez de chalands disponibles pour le transport secondaire, il faut renforcer la planification conjointe entre les gouvernements et les partenaires humanitaires, et le processus d'attribution des terres aux groupes de rapatriés est trop lent.

59. Selon le Ministère du travail, de la fonction publique et du développement des ressources humaines, au total, 4 300 Soudanais du Sud membres de la police, du personnel pénitentiaire et des brigades de pompiers sont rentrés et font actuellement l'objet d'un contrôle. Il est vraisemblable que la plupart d'entre eux seront intégrés aux forces armées du Soudan du Sud. De même, le Ministère a informé qu'il était en train de procéder à l'intégration de 17 000 fonctionnaires revenus au Soudan du Sud.

## VII. État de droit et droits de l'homme

### État de droit

60. Le Soudan du Sud fait face à des difficultés considérables en matière d'état de droit, héritées de la guerre civile, notamment l'insuffisance de moyens dans les établissements judiciaires et pénitentiaires, une présence réduite en dehors des capitales des États et un manque criant de fonctionnaires correctement formés. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a pour tâche prioritaire d'aider le Gouvernement à établir des institutions responsables de l'état de droit et de la sécurité, qui soient efficaces et bien acceptées.

61. Le 12 juillet, le déploiement rapide du nouveau Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, établi à Brindisi, a aidé la MINUSS à entrer rapidement en contact avec le Gouvernement afin de remplir son mandat en matière de justice et de sécurité. En août, la Mission a fourni au Gouvernement une analyse du cadre stratégique triennal du nouveau Ministère de la justice et de sa stratégie d'aide juridique. Le Ministère a publié un ambitieux plan d'action en 100 jours, par lequel il compte obtenir l'aide de donateurs. La Mission mène des consultations avec le Gouvernement afin de définir les modalités à envisager pour la fourniture d'une aide dans ses domaines d'activité par des experts techniques spécialisés dans la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité.

62. Du 31 août au 10 septembre, une équipe commune de spécialistes des affaires judiciaires et de conseillers pour les questions pénitentiaires de la MINUSS a entrepris d'établir à titre expérimental un premier répertoire des cas de détention arbitraire et prolongée au Soudan du Sud, en particulier dans les villes de Kuajok et de Wau. Cet exercice permettra de mettre au point une méthode d'enregistrement afin de mettre des informations à la disposition des autorités nationales et d'appuyer le travail des équipes mobiles de juges et de procureurs chargées de s'attaquer au problème de la détention arbitraire dans les États où il existe un grand nombre de ces cas.

63. Durant la période considérée, la MINUSS a fourni des avis techniques sur les travaux de rénovation des prisons de Bor, Djouba, Malakal, Rumbek, Yambio et Wau, qui sont en passe d'être achevés, et sur les nouveaux établissements en construction à Bentiu et Kuajok. La Mission a collaboré avec le nouveau Conseil d'examen des détentions provisoires mis en place à Djouba et ainsi a contribué à remettre en liberté des mineurs et à recenser les mineurs victimes d'une détention arbitraire.

#### **Droits de l'homme**

64. Le problème posé par les violations des droits de l'homme au Soudan du Sud est extrêmement préoccupant et le Gouvernement dispose de moyens très limités pour s'y attaquer. Le mandat de la MINUSS, qui comporte un important volet dédié aux droits de l'homme, consiste notamment à mener des activités de surveillance, d'enquête et d'information dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'à aider le Gouvernement à lutter contre les violations des droits de l'homme de manière efficace, dans le respect des normes internationales.

65. Depuis le 9 juillet 2011, on dénombre 313 cas non avérés de mauvais traitement, de détention arbitraire ou prolongée illégalement, dont certains concernent le personnel de l'ONU (voir ci-dessous). La Mission s'emploie à apporter des preuves pour corroborer ces allégations. Elle a fait également état de 13 incidents survenus à Djouba, Malakal, Bentiu, Aweil et Kuajok, dans lesquels des restrictions ont été imposées à la liberté de mouvement des acteurs gouvernementaux, qu'il s'agisse de couvre-feux prolongés, de détention temporaire à des points de contrôle, de fouilles non autorisées ou de confiscations de biens appartenant à des civils.

66. Immédiatement après l'attaque du 20 août perpétrée par la tribu Murle contre la tribu Lou Nuer du comté d'Uror (État de Jonglei), la section des droits de l'homme de la MINUSS a réagi rapidement en menant une enquête durant les mois d'août et de septembre.

67. Durant la période à l'examen, la Mission a participé à une campagne d'information menée dans l'État des Lacs qui a abouti à l'adoption d'instructions permanentes relatives à la prévention de la violence sexuelle et à la lutte contre ce fléau par les ministères d'exécution, les départements chargés de la justice, les responsables locaux, les organismes des Nations Unies et les organisations internationales et de la société civile. Elle a également appuyé le processus de ratification des traités internationaux importants relatifs aux droits de l'homme engagé par le Gouvernement et a mené des activités de suivi et d'information concernant les efforts d'harmonisation du cadre législatif national avec les normes internationales en matière de droits de l'homme.

## **VIII. Questions transversales dans la Mission**

### **Conduite de l'examen des capacités civiles au lendemain du conflit**

68. Dans le cadre de l'examen des capacités civiles au lendemain du conflit, la MINUSS a accompli des progrès sur trois fronts. Elle a : a) facilité le contrôle national en passant des marchés au niveau local; b) encouragé l'établissement de partenariats civils en permettant le déploiement des capacités civiles des États

Membres; et c) favorisé la création de synergies au sein du système des Nations Unies afin de combler le manque de moyens.

69. La MINUSS a examiné la possibilité de passer des marchés locaux au Soudan du Sud et recensé les prestataires de services déjà existants auxquels elle peut faire appel. Elle a aussi entamé des discussions avec le Département de la gestion en vue d'encourager cette pratique en faisant en sorte que le comité d'enregistrement des fournisseurs soit plus souple et n'exclue pas les fournisseurs locaux.

70. Depuis mars 2011, un projet visant à renforcer les moyens mis à disposition de la MINUSS a été lancé à titre expérimental. La Mission a reçu une aide de l'Agence fédérale allemande de secours techniques (THW), qui a détaché des ingénieurs chargés de superviser la construction de logements destinés au personnel des Nations Unies. Le projet comportera par la suite un volet au titre duquel des membres de l'Agence encadreront d'anciens combattants sud-soudanais.

### **Information**

71. Durant la période considérée, la section de l'information de la MINUSS a continué de s'attacher essentiellement à fournir un soutien à la station de radio de Djouba, Radio Miraya, qui a contribué à diffuser des émissions sur certains des principaux défis à relever au lendemain de l'indépendance, notamment, la lutte contre la corruption, les violences policières et le prélèvement illégal d'impôts. La Mission a aussi facilité l'organisation de nombreuses conférences de presse et de voyages de journalistes soudanais et étrangers dans les États de Jonglei et de l'Équatoria occidental afin qu'ils puissent mieux appréhender la situation dans les États en proie à des tensions.

### **Déontologie et discipline**

72. La MINUSS a organisé une retraite de trois jours en juillet 2011 en vue de tirer les enseignements des activités menées dans le domaine de la déontologie et de la discipline, tout en s'efforçant de régler un certain nombre d'affaires, d'en accélérer l'examen ou de diligenter des enquêtes y relatives. Elle a lancé des activités visant à nouer des partenariats afin de sensibiliser le personnel des Nations Unies et la population locale aux normes de conduite édictées par l'ONU et a notamment remis en activité le Groupe de travail sur la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles au Sud-Soudan, qui se compose de représentants de la MINUSS, de l'Équipe de pays des Nations Unies et du Gouvernement.

### **Promotion de l'égalité des sexes**

73. Afin d'encourager la participation active des femmes à la prise de décisions de manière concentrée et coordonnée, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la MINUSS élaborent, en se fondant sur mon rapport intitulé « Participation des femmes à la consolidation de la paix » (A/65/354-S/2010/466), un cadre d'action commun pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Au niveau national, ONU-Femmes a offert une assistance technique au Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales, et la MINUSS a fourni à ce ministère un appui technique et fonctionnel pour le lancement de la campagne de 16 journées de mobilisation contre la violence à l'égard des femmes. Au niveau des États, en particulier dans l'État de Jonglei, la Mission a collaboré avec les principaux acteurs à la mise au point d'un



plan de travail commun définissant des priorités en matière d'égalité des sexes. Par ailleurs, ONU-Femmes et la Banque mondiale ont joint leurs efforts à ceux de la MINUSS pour aider des associations féminines de la société civile à rédiger un document à cet égard, qu'elles présenteront aux conférences internationales qui seront organisées en vue de mobiliser un appui en faveur du plan national de développement.

### **VIH/sida**

74. À Djouba, la MINUSS a mené des activités d'information sur le VIH/sida et formé 30 conseillers sur ces questions, qui étaient issus de l'APLS, des services de police sud-soudanais, du personnel pénitentiaire et du Service de protection de la faune et la flore sauvages. Au niveau des États, le Groupe du VIH/sida a délivré des diplômes à 32 agents du changement spécialisés dans le domaine du VIH/sida dans l'État des Lacs. Dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, 52 enseignants ont suivi une formation à cet égard et la Mission a aidé l'organisation non gouvernementale Community Development and Rehabilitation Society à organiser un programme de sensibilisation à l'intention de 3 000 villageois dans l'État de Jonglei. La Mission a mené des activités d'information sur le VIH/sida à l'intention de 1 508 soldats de la paix dans neuf États et a dispensé des services de consultation sur ces questions à 62 autres.

### **Sécurité du personnel**

75. En août, la MINUSS a relevé quatre cas de violations commises par des membres des services de police sud-soudanais contre des membres du personnel des Nations Unies, consistant en des arrestations abusives, des sévices ou des détentions, notamment l'agression perpétrée contre le spécialiste principal des droits de l'homme de la Mission et sa mise en détention arbitraire par des policiers, le 20 juillet, à Djouba. À l'issue d'une enquête ouverte par les pouvoirs publics sur cet incident, une excuse officielle a été présentée, les coupables ont été suspendus et d'autres mesures correctives ont été adoptées. Les 16 et 20 septembre, un hélicoptère et son équipage ont été détenus par des membres de l'APLS et finalement relâchés indemnes. Le 24 octobre, un membre des services de police sud-soudanais a tiré des coups de feu sur un hélicoptère de la MINUSS qui atterrissait à Namutina (à 200 km au nord-ouest de Yambio, dans l'État de l'Équatoria occidentale). Le poste de pilotage a été touché à deux reprises mais aucun des membres de l'équipage n'a été blessé et l'appareil a pu revenir à son point de départ. Les responsables de la Mission ont immédiatement rencontré des représentants du Cabinet de la présidence et du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement du Soudan du Sud pour leur faire part de leur vive préoccupation face aux violations de l'accord sur le statut des forces et aux risques que court le personnel des Nations Unies. Le Gouvernement a exprimé ses regrets, imputant l'incident aux problèmes de communication avec les autorités, et s'est engagé à mener une enquête approfondie sur cette affaire. La MINUSS a rigoureusement observé la suite donnée à tous ces incidents, y compris en exerçant ses bons offices au niveau le plus élevé.

### **Aspects financiers**

76. L'Assemblée générale, par sa résolution 65/257 B, a autorisé le Secrétaire général à utiliser les ressources approuvées pour la MINUS au titre de la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011. Un projet de budget pour la MINUSS au titre de l'exercice 2011/12 sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-sixième session.

Les dépenses afférentes aux contingents ont été remboursées aux pays fournisseurs de contingents pour la période allant jusqu'au 31 août 2011 et la première tranche du montant supplémentaire approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 65/289 leur a été versée.

## **IX. Observations et recommandations**

77. L'instauration d'une paix durable au Soudan du Sud après plusieurs décennies de guerre présente d'immenses défis. Les grands espoirs suscités sur place et à l'étranger par la transition du pays vers la stabilité et la démocratie ne pourront pas être satisfaits dans l'immédiat. Il est donc des plus importants que le Gouvernement du Soudan du Sud et ses partenaires internationaux définissent des priorités réalistes pour répondre aux besoins immédiats du pays, tout en mettant en place des processus à long terme qui permettront à la population de récolter les fruits de la stabilité, de la croissance économique et du développement.

78. Il s'agit en premier lieu de créer des organismes de gouvernance fondés sur les principes de l'ouverture politique et de la transparence. Je suis encouragé par les premières mesures qu'a prises le Gouvernement, notamment la formation d'un conseil des ministres plus représentatif et l'engagement pris par le Président de lutter contre la corruption. Alors que le Gouvernement progresse dans la préparation de la loi électorale et d'une constitution permanente, il devra veiller à ce qu'il soit réellement tenu compte des avis de toutes les parties concernées et des différentes communautés au Soudan du Sud. La force des organismes de gouvernance reposera sur une large représentation, le principe de la responsabilité et la transparence.

79. Les conditions de sécurité dans le pays demeurent très préoccupantes, en particulier dans les États de Jonglei et du Haut-Nil, où le conflit a eu de graves conséquences humanitaires. Il incombe au premier chef au Gouvernement du Soudan du Sud de protéger les civils et de lutter contre l'insécurité. Les mesures prises par l'APLS en vue de se déployer dans les zones touchées sont utiles, tout comme les initiatives lancées par les chefs traditionnels et les dignitaires religieux pour promouvoir la réconciliation entre les communautés. Toutefois, il importe au plus haut point que le Gouvernement établisse des plans en vue de rétablir la stabilité dans ces régions à plus long terme, qu'il prenne des mesures pour lutter contre les causes profondes des conflits, qu'il favorise une répartition équitable des ressources et qu'il affecte suffisamment de personnel et de ressources aux régions isolées et gravement touchées par le conflit afin d'y étendre son autorité.

80. La MINUSS joue un rôle d'appui s'agissant du règlement des problèmes immédiats en matière de protection et de la mise en place de structures politiques, administratives et juridiques, en particulier dans les régions exposées à des conflits. Elle a notamment lancé des opérations de prévention et de dissuasion à long terme dans l'État de Jonglei et appuie de manière directe les initiatives de réconciliation lancées par les dignitaires religieux et les responsables politiques. Ces activités seront renforcées à mesure que la Mission mènera à bien son déploiement et étendra sa présence dans le pays.

81. Compte tenu de l'insécurité qui règne dans de nombreuses régions du Soudan du Sud et des moyens encore limités dont dispose le nouveau gouvernement pour étendre l'autorité de l'État aux régions isolées, je tiens à rappeler les recommandations que j'ai formulées dans mon rapport en date du 17 mai 2011 sur le

Soudan (S/2011/314) pour que l'effectif de la Mission soit maintenu à 7 000 hommes pour le moment.

82. Les graves violations des droits de l'homme commises par la police soudanaise et l'APLS durant la période considérée témoignent de la nécessité urgente de réformer et de professionnaliser les institutions responsables de la sécurité et de l'état de droit, y compris d'améliorer les structures de commandement et de contrôle. Les mesures prises par le Gouvernement en vue de ratifier les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme sont prometteuses et doivent à présent être suivies d'actes concrets pour appliquer les normes internationales dans ce domaine. La MINUSS est résolue à aider le Gouvernement à cet égard, notamment en menant des activités de surveillance, d'enquêtes et d'information sur les accusations de violations des droits de l'homme.

83. À l'instar de la MINUSS, le Gouvernement du Soudan du Sud est dans sa phase de démarrage, ses membres n'ayant été nommés que ces derniers mois. C'est pourquoi les consultations entre la Mission et le Gouvernement sur les priorités en matière de consolidation de la paix et les critères qui serviront à mesurer les progrès accomplis vers les objectifs convenus viennent juste de commencer. Il faudra certainement plusieurs mois d'amples négociations avec le Gouvernement pour mettre au point le plan de consolidation de la paix et définir des critères, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011). Je ferai le point sur les progrès qui seront accomplis à cet égard dans mon prochain rapport au Conseil.

84. Bien que la plupart des menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité au Soudan du Sud soient d'ordre interne, les relations instables avec le Soudan sont un lourd handicap pour le nouveau Gouvernement, en particulier compte tenu de l'intensification du conflit dans les régions frontalières. La menace provenant du Soudan, qu'elle soit imaginaire ou réelle, influera sur l'établissement des priorités, les dépenses et la prise de décision par le nouveau Gouvernement du Soudan du Sud, sans parler des possibles retombées sur les principales tâches prioritaires et la prestation de services pour la population, tant que ces conflits n'auront pas été réglés. J'invite les deux Gouvernements à faire preuve de la détermination et de la souplesse nécessaires pour qu'ils parviennent à s'entendre sur les principales questions à régler au lendemain de l'indépendance et qu'ils progressent vers l'établissement d'un partenariat fort et mutuellement bénéfique à l'avenir.

85. Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance à ma Représentante spéciale pour le Soudan du Sud, Hilde Frajford Johnson, ainsi qu'à l'ensemble du personnel militaire, civil et de police de la MINUSS, et à remercier l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires au Soudan du Sud.